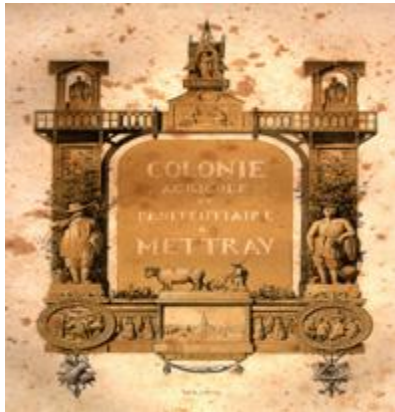


## 1825-1840 : Les colonies pénitentiaires pour mineurs

Depuis la fin du Moyen Age jusqu'aux années 1820, le sort des enfants délinquants consista le plus souvent dans leur confinement parmi la population des prisonniers adultes. Puis apparurent les colonies pénitentiaires agricoles d'enfants, chargées de rééduquer les mineurs par le travail et l'apprentissage.

### Le modèle : la colonie agricole de Mettray (1838-1939)

#### Un regard institutionnel, un regard critique



*"22 janvier 1840. 10 heures du soir. Par une belle nuit d'hiver, deux voitures, celle de Monsieur de Courteilles et une autre de location, quittaient Fontevraud pour prendre la route menant à Mettray. Le matin même, à trois heures, M. Demetz, fondateur de la colonie, M. de Courteilles, donateur des terrains, et M. Blanchard, jeune moniteur qui sera trente ans plus tard maire de Mettray, avaient quitté cette commune et étaient arrivés à midi à Fontevraud. Là, sous le préau de la maison centrale, M. Demetz avait choisi huit détenus qui devaient former le noyau de la colonie naissant. M. Hello, directeur de la maison centrale, offrit à tout le monde un dîner à l'hôtel de la Place, et les jeunes garçons ne furent pas les derniers étonnés de se voir libres et admis à la table de tous ces honorables messieurs. Puis on se mit en route aux applaudissements de la population émue. La nuit se passa en bavardages. On changea de voiture à Azay-le-Rideau et il faisait grand jour quand on arriva à Tours pour être reçu par M. Béranger, poète et chansonnier célèbre. A dix heures du matin, le 23 janvier, la caravane arrivait à la colonie où le personnel fit aux nouveaux colons une réception toute fraternelle. Après une messe dite par l'abbé Brault dans une petite chapelle, les huit garçons s'installèrent dans un pavillon nouvellement construit en bordure d'un immense chantier."*

#### La colonie agricole de Mettray : un regard institutionnel

La carte Michelin n°64 porte encore, à côté du nom de Mettray, la souscription "la colonie".

C'est là, à cinq kilomètres au nord de Tours, que se trouve le vaste domaine de 700 hectares que le vicomte Bretignières de Courteilles donna en 1838 à la société La Paternelle pour y implanter une colonie agricole destinée à recevoir les enfants acquittés par les tribunaux ou placés par mesure de correction paternelle pour y être "élevés et enfermés pendant tel nombre d'années que le jugement détermine".

Des deux côtés du vaste terre-plein se dressent les pavillons de groupe (à l'effectif de 40

garçons). Au fond de la perspective, la chapelle qui porte encore les noms des illustres visiteurs, qui ont tenu à souscrire à cette oeuvre philanthropique : Lamartine, Arago, Ledru-Rollin, etc.

A l'étage des pavillons de groupe, une vaste salle où chaque soir les jeunes colons tendaient les quarante hamacs dans lesquels ils dormaient, en attendant le réveil sonné militairement au clairon.

Il y a deux sortes de colons à Mettray, les colons sédentaires et les colons cultivateurs. Ils sont classés d'après leurs aptitudes particulières. Toute personne étrangère à la colonie qui cherche un apprenti consulte la table de classement pour l'industrie dont il a besoin, et le tableau d'honneur des colons concernés.

*"22 janvier 1840. 10 heures du soir. Par une belle nuit d'hiver, deux voitures, celle de Monsieur de Courteilles et une autre de location, quittaient Fontevraud pour prendre la route menant à Mettray. Le matin même, à trois heures, M. Demetz, fondateur de la colonie, M. de Courteilles, donateur des terrains, et M. Blanchard, jeune moniteur qui sera trente ans plus tard maire de Mettray, avaient quitté cette commune et étaient arrivés à midi à Fontevraud. Là, sous le préau de la maison centrale, M. Demetz avait choisi huit détenus qui devaient former le noyau de la colonie naissant. M. Hello, directeur de la maison centrale, offrit à tout le monde un dîner à l'hôtel de la Place, et les jeunes garçons ne furent pas les derniers étonnés de se voir libres et admis à la table de tous ces honorables messieurs. Puis on se mit en route aux applaudissements de la population émue. La nuit se passa en bavardages. On changea de voiture à Azay-le-Rideau et il faisait grand jour quand on arriva à Tours pour être reçu par M. Béranger, poète et chansonnier célèbre. A dix heures du matin, le 23 janvier, la caravane arrivait à la colonie où le personnel fit aux nouveaux colons une réception toute fraternelle. Après une messe dite par l'abbé Brault dans une petite chapelle, les huit garçons s'installèrent dans un pavillon nouvellement construit en bordure d'un immense chantier."*

### **La Maison Paternelle de Mettray : Un regard critique**

*Ce sont des hommes considérables, chargés d'ans, d'honneurs et de dignités. Ce sont des hauts magistrats, des membres notoires d'une académie vertueuse entre toutes - puisqu'elle s'appelle Académie des Sciences Morales, - des législateurs d'une essence supérieure... Oui, ce sont des hommes considérables que Messieurs les Administrateurs de la Maison Paternelle de Mettray ; mais ce sont aussi des bourreaux amateurs, des criminels de droit commun sur lesquels la main de la Justice doit s'abattre avec d'autant moins de ménagements qu'ils furent toujours impitoyables avec les autres.*



*L'Assiette au Beurre, 13 Février 1909.*

**"Le père. - le bougre ne veut pas mordre au latin!...  
Le Directeur de Mettray. - Une année de cellule modifie bien des goûts !"**

Les pères de famille tiennent du code civil le droit d'incarcérer dans une maison de détention, pour un court délai (un mois à six mois), ceux de leurs enfants contre lesquels ils ont de graves sujets de mécontentement.



**"- Les enfants aiment le changement... Et il faut si peu de chose pour les rendre heureux ! "**

Le régime est si doux, si *paternel*, à la *Paternelle*, que l'administration a réservé sur les 40 cellules de la maison six cellules spéciales dites de *récompense* affectées aux élèves les plus méritants. Ces cellules ont 4 mètres de long (au lieu de 3) et 3 mètres de large (au lieu de 2,50). La fenêtre est à 1,50 m du sol au lieu de deux mètres.



**"- Crâne pas, sois prudent... tu sais qu'il ne te reste plus qu'un oeil !"**

Le règlement exige que les élèves de la *Paternelle* soient soumis au silence absolu pendant les deux heures de promenade qu'une hygiène bien comprise leur accorde chaque jour. Des gardiens de prison peuvent seuls assurer le respect complet de cette règle.

**Extrait de « Histoire de la protection judiciaire de la jeunesse » fév. 2007.  
Ministère de la Justice**